

## Relevé de décision indicateurs sur la formation logement du 08 juin 2006

Participants :

Groupe de travail : J. Freyssinet , F. Maurel, P . Chevalier, M. Marpsat, M. Castellan

Formation : Maxime Chodorge (Union sociale pour l'habitat), A. Fretel (RAI), D. Nivière (Drees), C. Plateau (DAEI), MC Grima (DGUHC), B. Filippi (consultant DGUHC), C. Minodier (div. Logement, Insee), M. Unger (Association droit au logement)

Au niveau des désagréments, l'importance des territoires est rapidement soulignée. Les aires urbaines s'avèrent être un peu dépassées. Une proposition pour utiliser une typologie de quartiers rendant compte de pauvreté et de richesse, ou plus généralement d'inégalités est proposée par B. Filippi. Enfin, l'intérêt de croisements type de ménages et statut d'occupation est largement souligné dans le domaine du logement.

Sur les exclus du logement, il semble difficile d'en faire un suivi périodique. Même s'il est néanmoins important d'avoir une évaluation des personnes exclues de l'accès au logement (gens du voyage, sans-domiciles, personnes hébergées, personnes en habitat de fortune, logées à l'hôtel..). Il est également possible de disposer d'indicateurs de tension, au moins territorial. Sur les aspects de vacances, les données du recensement permettent de définir un premier indicateur. Sur les aspects de demande de logement social, des fichiers départementaux existent. Malheureusement, les bases départementales ne donnent pas lieu à remontée au niveau national où seules des données agrégées sont disponibles. L'évolution d'une année à l'autre est peu interprétable. L'information qu'ils comportent est réduite et leur qualité variable. Ils peuvent donc servir seulement de base de sondage. Une recommandation du groupe de travail pourrait donc porter sur la mise en place d'une remontée au niveau national de ces systèmes d'informations, tout en le complétant de manière à disposer de remontée par catégories et d'indicateurs par départements. Actuellement, on a juste un suivi des demandes d'une année sur l'autre ; par contre, dès qu'une demande n'est pas renouvelée, on ne sait pas pourquoi. Des remontées en l'état de ces fichiers ne permettraient donc que de disposer d'indicateurs de tension géographique.

Tous les 3 ans est réalisée une enquête sur l'occupation du parc social, exhaustive dans le parc social et réalisée par les organismes bailleurs en vue notamment de connaître les ressources des ménages (en pourcentage des plafonds PLUS). La source permet de disposer de données par tranche de revenu, par type et taille de ménage, par statut vis à vis de l'activité et de l'emploi. Ces données sont actuellement désagrégées au département et pour les grandes agglomérations. Elles pourraient éventuellement l'être à la commune.

Sur les contentieux locatifs les différentes étapes de la procédure font l'objet d'un suivi par les ministères de l'intérieur et de la justice : assignation, jugement, signification du jugement (recours à huissiers), demande d'intervention de la force publique, accord sur l'intervention, et intervention effective des forces de l'ordre. Les assignations et jugements sont disponibles via la Justice (assignations, au niveau des tribunaux), les interventions des forces de l'ordre via l'intérieur. En principe, le recours à huissier doit être déclaré en préfecture. Malheureusement ces statistiques ne sont pas remontées au niveau national. Là encore, le groupe pourrait encourager la mise en place d'un système de remontées au niveau national dans ce domaine, comme dans d'autres domaines du social. Il faut rappeler au passage que le CNIS avait recommandé une enquête sur le devenir des personnes menacées d'expulsions.

Sur le FSL, les données individuelles sont disponibles au niveau des CAF, même si les CAF ne gèrent que 75 % des cas.

Sur la question des principaux indicateurs, est ressortie des discussions la nécessité d'avoir un (ou plusieurs) indicateur(s) pour chacun des thèmes suivants : non accès au logement, mal-logement et indicateur financier. Pour le mal logement, les indicateurs de confort et de surpeuplement sont à retenir. Pour l'indicateur financier, les avis étaient partagés entre le taux d'effort et le reste à vivre ou la prise en compte de loyers imputés. Par rapport aux loyers imputés, le reste à vivre permettrait de tenir compte des prix au niveau local. D'autres propositions comme la prise en compte simultanée des trois indicateurs : taux d'effort, revenu et loyers imputés ont également été faites.

Par ailleurs, deux autres indicateurs seraient souhaitables : un indicateur de délai d'attente anormal d'un logement social, qui recenserait par exemple le nombre de demandes non satisfaites au bout d'un certain temps (par exemple 1 an) et un indicateur d'inégalités territoriales.

Enfin, a été rappelée l'existence de la source FILOCOM. Celle-ci consiste en un rapprochement de 4 fichiers fiscaux : le fichier de la taxe d'habitation, le fichier de la Taxe Foncière Propriété Bâtie, le fichier des propriétaires et le fichier de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques. Elle permet de disposer tous les deux ans d'information communale sur le parc de logements, les statuts d'occupation (nombre de pièces d'habitation, surface habitable, durée de la vacance, types de logements, modes d'occupation,...), les occupants du parc de résidences principales (composition des ménages, revenus, imposition sur le revenu, dégrèvements fiscaux,...), les propriétaires des logements (types, âge, ...) et les mutations (année de la dernière mutation, nombre de mutations au cours des 5 dernières années).